



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction Santé des animaux
et Sécurité des
Produits animaux

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11
Fax 02 211 86 30

www.afsca.be
S2.pccb@favv.be

NE 0267.387.230

Correspondant : Bénédicte VERHOEVEN
Téléphone : 02 211 85 84
E-mail : benedicte.verhoeven@afsca.be
Votre lettre du Vos références Nos références Annexes Date
PCCB/S2/BHOE/

Objet : Rapport GT Varroase 12/12/2017

Rapport GT Varroase – 12 décembre 2017 – 9h30-12h00
AFSCA – salle de réunion K08/110321 (B)

Présents :



2017-12-12_WG
Varroase_aanwezige

Excusés :

- Stefan Roels (CODA-CERVA)
- Chris Dauw (KonVIB)
- Maurice De Waele (KonVIB)

Ordre du jour :

- 1) Évaluation de la saison 2017
- 2) Avis de lutte 2018 contre le varroa
- 3) HealthyBee 2016-2017
- 4) Divers
 - a. Guidance vétérinaire en apiculture
 - b. Scénario Aethina tumida
 - c. Liste des maladies des abeilles dans le cadre de la new Animal Health Law
 - d. Formation assistants apicoles

1) Évaluation de la saison 2017

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de nos
aliments, afin de protéger la santé
des
hommes, des animaux et des
plantes.

E. Keppens : D'un point de vue climatologique, 2017 a connu de drôles de saisons. Le printemps a été mauvais avec des gelées tardives. L'été a été bon dans les zones boisées. En dehors de ces zones, les apiculteurs ont dû recourir à des compléments d'alimentation pour que leurs abeilles ne meurent pas de faim. Octobre a été très chaud, beaucoup de couvain étant alors encore présent dans les ruches, ce qui a

permis au varroa de se multiplier à nouveau fortement. L'impact sur la mortalité hivernale reste à prouver.

E. Bruneau : Le CARI a constaté des recontaminations élevées après le traitement d'été, lors des nouveaux dénombrements des varroas (500-600 acariens/colonie - en 2016, des recontaminations allant jusqu'à plus de 1000 acariens/colonie avaient même été constatées).

Des nids de frelons asiatiques ont en outre surgit en 4 endroits en [Wallonie](#) et en 2 endroits en [Flandre](#). Qui est compétent pour la lutte ?

J. Hooyberghs : pour la lutte sur le territoire belge, le frelon asiatique relève de la compétence des Régions. Les mesures (de protection) dans le cadre de l'importation etc. sont une compétence fédérale (espèces animales invasives ~ SPF Santé publique).

2) Avis de lutte 2018 contre le varroa

L'avis de « base » 2017 est en grande partie conservé. Les principales modifications et les principaux ajouts sont repris ci-dessous.

A la demande d'E. Bruneau, la guidance vétérinaire dans le cadre de la lutte contre la varroase est intégrée au projet d'avis.

E. Bruneau : la détermination de la contamination par varroa n'a véritablement d'utilité que si des avis pratiques concernant le traitement à appliquer y sont également associés (en cas de constatation de x acariens, il convient d'effectuer un traitement à l'aide du produit y au moment z).

B. Verhoeven : les résultats de HealthyBee seront transmis au Comité scientifique pour évaluation. Il peut être demandé de développer un tel fil conducteur sur la base des résultats d'Epilobee et HealthyBee.

Afin de stimuler l'application de la lutte biotechnique, en 2017, le CARI a distribué 2300 cages de reine à ses membres. D'après les estimations, la moitié de ces cages ont été utilisées. Les apiculteurs étaient, dans l'ensemble, satisfaits de l'utilisation.

Pour l'application des traitements chimiques, quelques nouvelles substances actives sont apparues sur le marché avec Varromed®, Oxuvar® et Polyvar Yellow®. Il ne manque plus qu'un produit à base d'acide formique. Pour l'instant, un médicament à base d'acide formique n'est disponible qu'en Italie.

E. Bruneau transmet les informations sur le produit et la firme pharmaceutique à D. Minne qui contactera, à son tour, l'entreprise afin de vérifier dans quelle mesure ils sont intéressés d'également faire autoriser le produit pour le marché belge. Cela pourrait se faire au moyen d'une procédure d'agrément réciproque où les autorités italiennes feraient fonction « d'autorité de référence ». Même si la firme pharmaceutique présente un intérêt pour une mise sur le marché du médicament, cela prend de nombreux mois, de sorte que ce n'est pas pertinent pour la lutte contre les varroas en 2018.

Varromed® est très bien actif dès le début de la saison et en automne, en cas de présence d'une faible quantité de couvain. Polyvar® Yellow n'a que peu de succès auprès des apiculteurs wallons, vu la longue période au cours de laquelle le produit doit être placé dans la ruche (9s – 4m). *Remarque reçue après la réunion de KonVIB* : côté flamand, beaucoup d'apiculteurs sont bien satisfaits de ce produit. Oxuvar® est assez populaire : il fonctionne bien, est facile à obtenir, est bon marché (€2/ruche est

acceptable pour l'apiculteur) et facile d'utilisation, mais ne peut être utilisé qu'en l'absence de couvain ou en cas de faible présence de couvain.

Comme traitement d'été, on utilise principalement Apivar® et Apistan®. La durée du traitement devrait, dans la pratique, déjà être doublée (jusqu'à 12 semaines) pour parvenir à un traitement efficace. De cette manière, la notice n'est plus suivie, ce qui pourrait avoir d'éventuelles conséquences pour le miel (dépassement LMR ?).

J. Hooyberghs : les deux substances actives (Amitraz et Tau-fluvalinate) sont repris dans l'analyse résidus du miel du programme de contrôle de l'AFSCA.

Les traitements doivent être réalisés de plus en plus fréquemment et de plus en plus longtemps, ce qui résulte en traitements quasi permanents. Le premier traitement chimique de l'année doit déjà être réalisé en février-mars, avant la première récolte du miel.

La recontamination après le traitement d'été sont de plus en plus courantes, ce qui rend un traitement d'hiver indispensable. Un contrôle après le traitement d'été et plus tard en automne est nécessaire, mais seul un apiculteur sur dix le ferait réellement. La méthode du sucre impalpable fonctionne bien pour cela.

Timing :

- B. Verhoeven transmet le projet d'avis au secteur, pour commentaire, pour le 22/12 au plus tard.
- Transmettre le feed-back du secteur pour le 15/01/2018 au plus tard à l'AFSCA.
- B. Verhoeven transmet l'avis relatif à la lutte contre le varroa, au plus tard pour fin janvier 2018, au secteur, pour publication dans leurs magazines.

3) HealthyBee 2016-2017

L'analyse statistique des résultats sera achevée au cours des prochaines semaines. La communication des résultats est attendue en janvier, les apiculteurs participants étant les premiers informés, ensuite le secteur et finalement le 'grand public'. Les résultats seront ensuite également transmis au Comité scientifique pour analyse ultérieure dont pourront également ressortir d'éventuelles recommandations pour la surveillance future de la santé des abeilles.

Depuis septembre 2017, les contrôles dans le cadre de la santé des abeilles ont été intégrés au programme de contrôle pluriannuel de l'AFSCA.

4) Divers

a. Guidance vétérinaire en apiculture

État d'avancement donné par N. Kollmorgen du SPF.

Le grand problème du système reste le nombre insuffisant de vétérinaires pouvant être mobilisés, surtout du côté flamand, où peu d'initiatives sont prises par les associations vétérinaires et par l'Ordre. Si plus aucun nouvel input n'est reçu, le SPF organisera une nouvelle concertation avec les apiculteurs et les vétérinaires.

E. Bruneau : Le CARI a réalisé une enquête auprès des membres de la FAB. 50% des associations locales n'a aucun intérêt pour le système, 20% sont intéressées et

30% ne savent pas. Il a également fait un appel aux vétérinaires intéressés et a, par ce moyen, atteint 12 vétérinaires intéressés dont 6 sont eux-mêmes des apiculteurs.

Avec le budget de 25.000 euros mis à disposition par le Cabinet pour soutenir de système en 2017, un film sera réalisé sur le varroa et la lutte contre le varroa (CARI pilote). Étant donné que nous disposons de beaucoup de matériel intéressant pour le film, nous réaliserons 2 films : une version condensée de +/- 12 minutes et une version détaillée de +/- 50 minutes. Le film met encore une fois en lumière les grandes différences entre les pratiques apicoles en Flandre et en Wallonie. Le film doit être achevé pour fin décembre/début janvier 2018.

Un budget de 75.000 euros est prévu pour 2018. Chaque apiculteur participant peut recevoir 75 euros. Le paiement devrait se faire via le vétérinaire de guidance d'exploitation. Le SPF élabore en ce moment un système et les informations pratiques à ce sujet pour les apiculteurs seront reprises dans l'avis de lutte contre le varroa. N. Kollmorgen transmet un projet au plus tard pour mi-janvier 2018.

b. Scénario Aethina tumida

La législation de l'UE à ce sujet a été modifiée fin 2017 avec une zone de protection plus petite autour des foyers dans le Sud de l'Italie (10 km pour la zone de protection et 30 km pour la zone de surveillance). Les autorités italiennes ont garanti qu'elles continueraient à surveiller les colonies présentes au sein de la zone de protection, mais d'après E. Bruneau, il y a des rumeurs que l'autorité compétente n'effectuerait plus aucun contrôle dans la région touchée. Le nombre de foyers constatés en 2017 est particulièrement restreint (5 foyers en 2017). Le nombre de ruches sentinelles positives ne cesse, au contraire, d'augmenter (pour plus d'infos, voir : <https://sites.anses.fr/en/minisite/abeilles/detection-aethina-tumida-italy-2017>).

B. Verhoeven s'informe de l'état d'avancement en ce qui concerne le scénario de crise pour A. tumida auprès de Marjorie Piret de la cellule de crise (*réponse reçue de la cellule de crise après la réunion : sous réserve de circonstances imprévues, on espère finaliser le scénario pour le début de l'année 2018*).

c. Maladies des abeilles dans la new Animal Health Law

Dans le cadre de la New Animal Health Law, une liste des différentes maladies des abeilles réglementées officielles est en ce moment établie par la Commission européenne. Ci-dessous également les maladies des abeilles. Proposition actuelle de liste avec Tropilaelaps, A. tumida et Loque américaine. Le varroa est encore en discussion car certaines régions indemnes (quelques îles finlandaises, île de Man et île d'Ouessant) ont des exigences relatives au varroa.

d. Assistants apicoles

Le CARI doit-il continuer à prévoir la formation des assistants apicoles ? Les formations sont financées par la région wallonne.

AFSCA : c'est certainement souhaitable.

J. Evers : La DG Contrôle continue à prévoir un budget afin de pouvoir, si nécessaire, faire appel à des assistants apicoles. Suite à l'expertise des assistants et leur aide aux projets Epilobee et HealthyBee, chaque unité locale de contrôle (ULC) de l'AFSCA dispose d'au moins un, d'habitude 2 'inspecteurs apicoles' compétents sur le terrain.

B. Verhoeven : la formation continue est une exigence légale pour les assistants (AR 2007).

Remarque finale lors de la réunion : l'AFSCA est réjoui de constater que le nombre d'apiculteurs enregistrés augmente d'année à année.

Ci-dessous, à la demande des fédérations apicoles, le nombre d'apiculteurs enregistrés par province est rendu.

	2013	2014	2015	2016	2017
ANT	548	719	856	992	1.076
BXL	51	70	83	101	107
HAI	239	322	408	460	510
LIM	519	587	655	716	772
LIE	181	234	273	311	352
LUX	234	285	324	368	404
NAM	240	320	367	424	458
OVL	570	648	703	775	838
UNKNOWN	3	3	2	2	1
VBR	445	522	600	671	734
BRW	113	158	205	235	250
WVL	388	417	443	486	545
Totaal:	3.531	4.285	4.919	5.541	6.047